



**Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et le Traitement des Résidus
Urbains**

Travaux

**Rénovation et Aménagement du local de
caractérisation du centre CYRENE**

Règlement de consultation (RC)

Lots 1-2-3-4-5-6

Date limite de remise des offres : **26 juin 2017 - 17h00**
Marché n°2017/PATX/0001/01

SIVaTRU

**Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et le Traitement des Résidus
Urbains**

Ecopôle Seine Aval – Chemin des Gravieres
78510 TRIEL SUR SEINE
Tél. : 01.34.01.24.10 - Fax : 01.39.74.10.18

Sommaire

1 – Objet et étendue de la consultation.....	1
1.1 Objet de la consultation	1
1.2 Procédure	1
1.3 Décomposition de la consultation.....	1
1.4 Conditions de participation	1
2 – Conditions de la consultation	1
2.1 Lieu d’exécution	1
2.2 Caractéristiques générales de l’ouvrage	2
2.3 Durée du marché – Délai d’exécution.....	2
2.4 Délai de validité des offres	2
2.5 Forme des prix du marché.....	2
2.6 Mode de règlement des marchés	2
2.7 Modification de détails au dossier de consultation	2
2.8 Forme juridique de l’attributaire.....	2
2.9 Visite	3
3 – Modalités de consultation.....	3
3.1 Variantes.....	3
3.2 Contenu du dossier de consultation	3
3.3 Conditions d’obtention du dossier de consultation	4
4 – Contenu et présentation des offres	4
4.1 Documents à produire.....	4
4.2 Date limite de réception des offres.....	6
4.3 Envoi des plis	6
5 – Sélection des candidatures et jugement des offres	8
5.1 Critères de jugement des offres	8
5.2 Négociation	8
5.3 Rectification d’erreurs.....	8
6 – Renseignements complémentaires	8

1 – Objet et étendue de la consultation

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la rénovation et l'aménagement du local de caractérisation du centre CYRENE situé à Triel sur Seine.

1.2 Procédure

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics (C.M.P.).

1.3 Décomposition de la consultation

Le marché comporte six (6) lots tels que mentionnés ci-dessous. L'entreprise peut répondre à un ou plusieurs lots.

Lot 1 : Gros Œuvre

Lot 2 : Couverture

Lot 3 : Menuiserie

Lot 4 : Raccordement électriquement et installation des luminaires

Lot 5 : Peinture intérieur et extérieure

Lot 6 : Mise en place du rideau électrique

1.4 Conditions de participation

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra alors indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront dès lors que le montant des prestations sous-traitées est égal ou supérieur à 600 Euros T.T.C.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

2 – Conditions de la consultation

2.1 Lieu d'exécution

Centre CYRENE – SIVaTRU
Ecopôle Seine Aval
Chemin des Graviers
78 510 TRIEL-SUR-SEINE

2.2 Caractéristiques générales de l'ouvrage

La base bétonnée de l'ancien bâtiment d'affinage a été conservé suite au démantèlement de celui-ci. Les travaux se font donc sur une base existante.

2.3 Durée du marché – Délai d'exécution

A titre indicatif, les travaux sont prévus au 3^{ème} trimestre 2017.

Le marché sera réalisé dans un délai de trois (3) mois à compter de la notification du marché.

Les entreprises devront intégrer dans leur calendrier prévisionnel accompagnant leur offre leurs éventuelles périodes de congés.

Les entreprises établiront leur calendrier prévisionnel dans le respect des dispositions du C.C.T.P.

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est limité à cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le présent règlement de la consultation.

2.5 Forme des prix du marché

Le marché est passé à prix globaux, forfaitaires, fermes et non actualisables.

2.6 Mode de règlement des marchés

Le règlement du marché sera effectué par virement. Les paiements interviendront dans le délai global de 30 jours.

Le comptable public assignataire des paiements est le Centre des Finances Publiques de Triel-sur-Seine.

Le taux des intérêts moratoires sera celui prévu à l'article 98 du Code des marchés publics.

2.7 Modification de détails au dossier de consultation

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.8 Forme juridique de l'attributaire

Si le contrat est attribué à un groupement d'entreprises, le groupement attributaire, quelle que soit sa forme lors de la candidature, pourra être contraint de se transformer en groupement conjoint. Le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du contrat, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Conformément à l'article 51 V du Code des marchés publics, la composition du groupement ne peut pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Toutefois, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres est mis en liquidation judiciaire ou qu'il se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, il peut demander au pouvoir adjudicateur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation sans cet opérateur défaillant, en proposant le cas échéant à l'acceptation du pouvoir adjudicateur un ou plusieurs sous-traitants. Le pouvoir adjudicateur se prononce sur cette demande après examen de la capacité professionnelle, technique et financière de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et le cas échéant des sous-traitants présentés à son acceptation.

Si le mandataire du groupement n'est pas habilité à signer le marché au nom du groupement, l'acte d'engagement devra être signé par chacun des membres du groupement.

2.9 Visite

La visite du site est obligatoire pour faire une offre.

Le dépôt d'une offre par un candidat implique en effet de sa part une bonne connaissance du site.

Les demandes de visite devront être effectuées auprès du Maître d'ouvrage. A l'issue de leur visite, le maître d'ouvrage remettra aux candidats concernés une attestation de visite du site. Le candidat intégrera à son offre ladite attestation de visite. L'absence de l'attestation de visite dans le dossier « offre » entraîne le rejet de celle-ci.

En outre, aucune revendication liée à une éventuelle méconnaissance des lieux ne pourra être opposée au maître d'ouvrage par le titulaire lors de l'exécution du marché. Il est de surcroît établi que tous les éléments visibles ou identifiables avant l'ouverture du chantier sont réputés connus du candidat et ne pourront motiver une remise en cause des prix après passation du marché.

3 – Modalités de consultation

3.1 Variantes

Les variantes sont autorisées.

Les offres ne présentant que des variantes sans offre de base seront automatiquement rejetées.

Toute présentation de variante doit donc s'accompagner d'une offre de base. Le cas échéant, l'offre de base devra être complète, individualisée, distincte de la variante et conforme au C.C.T.P.

Le Maître d'ouvrage pourra choisir librement et individuellement pour chaque prestation décrite dans chaque lot, l'offre de base ou la variante qui lui semble la plus adéquate.

L'offre de base ainsi que les variantes devront être traitées dans la décomposition de prix séparément, de telle sorte qu'apparaissent, d'une part, le total de l'offre de base et d'autre part, le montant des variantes.

3.2 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.)

- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), dont l'exemplaire conservé dans les archives du maître d'ouvrage fait seul foi
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.), dont l'exemplaire conservé dans les archives du maître d'ouvrage fait seul foi
- Le cahier des clauses administratives générales – Travaux (C.C.A.G. – Travaux). Cette pièce n'est pas jointe au dossier, le soumissionnaire étant censé la connaître.
- Le présent règlement de consultation (R.C.)

3.3 Conditions d'obtention du dossier de consultation

Le dossier de consultation est téléchargeable vis le site internet du SIVaTRU :

http://www.sivatru.fr/marches_publics

Le D.C.E pourra également être envoyé par courriel, il est également possible de venir retirer le dossier sur place à l'adresse du SIVaTRU :

Ecopôle Seine Aval
Chemin des Gravieres
78 510 TRIEL-SUR-SEINE
GPS « Chemin de la Californie »

Le dossier pourra être retiré aux horaires d'ouverture suivants : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le dossier de consultation pourra également être adressé par voie postale à l'entreprise, en cas d'impossibilité de réception par voie dématérialisée.

4 – Contenu et présentation des offres

4.1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées :

CONCERNANT LA CANDIDATURE :

- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner
- D.C. 1 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants)
- D.C. 2 (Déclaration du candidat)
- D.C. 4 en cas de sous-traitance (déclaration de sous-traitance)
- Attestations d'assurance (responsabilité civile).
- Les renseignements permettant d'évaluer l'expérience, les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat, à savoir :

- Une présentation du candidat (effectifs, outillage, matériel et équipement technique... dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature).
- Une présentation d'une liste de références en adéquation avec l'objet du marché réalisées au cours des 3 dernières années indiquant impérativement le montant, la date et la nature des prestations.
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global et le chiffre d'affaires annuel concernant les travaux identiques au présent marché sur les 3 derniers exercices disponibles (D.C. 2).
- Les qualifications professionnelles, certificats de capacités, diplômes des intervenants...
- Toute pièce que le candidat jugera utile à l'appui de sa candidature.

L'attention du candidat est attirée sur le fait que s'il n'a pas fourni, au stade de sa candidature, certaines des pièces mentionnées et si sa candidature est pressentie comme lauréate, il lui sera accordé un délai de sept (7) jours pour envoyer les documents suivants :

- Pièces prévues aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du Code du travail.
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger.

Les éventuels co-traitants et sous-traitants devront fournir les mêmes justificatifs.

L'entreprise déclarée en sous-traitance devra obligatoirement être acceptée ainsi que ses conditions de paiement (formulaire D.C. 4).

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise ces éléments dans un délai de sept (7) jours suivant la réception de la demande faite par le SIVaTRU. Si le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché ne peut produire ces documents dans ce délai de sept (7) jours, son offre est rejetée et le candidat éliminé. Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les pièces nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué. Cette procédure est reproduite tant que le candidat ne produit pas les pièces exigées ci-dessus, et tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat et ses éventuels co-traitants.

CONCERNANT L'OFFRE :

- L'acte d'engagement, à compléter, parapher, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du(des) candidat(s) ;

Le candidat devra impérativement fournir autant d'actes d'engagement que de lots auxquels il postule. Chaque acte d'engagement sera rempli, daté et signé en original par une personne habilitée à engager la société.

- Le C.C.A.P. paraphé, daté et signé
- Le présent règlement de consultation daté et signé
- La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) dûment complétée, datée et signée
- Le C.C.T.P. dûment complété, paraphé, daté et signé
- L'attestation de visite dûment complétée et signée
- Le calendrier prévisionnel d'exécution établi par le candidat, daté et signé
- Un mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des prestations et des moyens techniques et humains qui seront mis en œuvre pour réaliser la prestation

Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur. En particulier, il devra y être précisé :

- Les capacités, moyens techniques et humains qui seront mis en œuvre pour réaliser cette opération et l'indication d'un délai qui lui semble correct pour la réalisation de ses prestations ainsi que les ouvrages que l'entrepreneur envisage de sous-traiter.
- Les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier.

4.2 Date limite de réception des offres

La date limite de remise des offres est fixé au **vendredi 26 juin 2017 à 17h**.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessous ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus, ils seront renvoyés à leurs auteurs sans avoir été ouverts.

4.3 Envoi des plis

Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p>Travaux de réhabilitation de l'ancien bâtiment d'affinage du centre CYRENE</p> <p>NE PAS OUVRIR</p> <p>Lot n° X</p> <p>Nom et coordonnées du candidat</p>
--

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal. Quel que soit le mode de transmission choisi, ce pli devra parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres et ce, à l'adresse suivante :

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et le Traitement des Résidus urbains (SIVaTRU)

Ecopôle Seine Aval

Chemin des Graviers

78 510 TRIEL-SUR-SEINE

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ou adressé sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu. Il sera renvoyé à son auteur.

Les offres dématérialisées datées et signées seront adressées :

Les pièces du marché transmises par voie électronique sont signées selon les modalités prévues à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics.

Les candidats utilisent un certificat de signature appartenant à l'une des catégories de certificats définies à l'article 2 de l'arrêté du 15 juin 2012 mentionné ci-dessus et transmettent si besoin le mode d'emploi permettant de procéder aux vérifications nécessaires. Ce mode d'emploi contient, au moins, les informations suivantes :

- La procédure permettant la vérification de la validité de la signature.
- L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit être signée individuellement. Par conséquent, la seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis.

5 – Sélection des candidatures et jugement des offres

5.1 Critères de jugement des offres

Sur la base des critères ci-dessous énoncés et en fonction de la pondération respective qui leur a été attribuée, le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les critères de choix sont :

Valeur technique de l'offre	60%
Prix	40%

La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard du mémoire technique fourni, notamment par rapport aux éléments définis à l'article 8.2.2.

Le critère financier sera évalué par rapport au prix des travaux.

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables sont éliminées. Les autres offres sont classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée est retenue.

5.2 Négociation

Le SIVaTRU se réserve le droit de discuter avec les candidats qui auront remis une offre, dans le cadre d'une négociation menée dans le respect de l'égalité de traitement entre ces candidats. La négociation pourra notamment porter sur le prix.

5.3 Rectification d'erreurs

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un candidat entre les prix du tableau de décomposition des prix et ceux qui figurent à l'acte d'engagement, les indications portées en lettres sur ce dernier document prévaudront et le montant du tableau de décomposition des prix sera rectifié en conséquence.

Si le tableau de décomposition des prix comporte des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elles seront également rectifiées.

Pour le jugement de la consultation, le montant de l'offre sera aligné sur le montant du détail estimatif rectifié comme indiqué ci-dessus.

6 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir une demande écrite huit (8) jours au plus tard avant la date limite de réception des offres à :

Renseignements administratifs et techniques

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et le Traitement des Résidus Urbains (SIVaTRU)

Ecopôle Seine Aval
Chemin des Gravieres
78 510 TRIEL-SUR-SEINE
Tél. : 01 34 01 24 19
Contact : Anne TRABAND
Responsable du pôle technique
Courriel : a.traband@sivatru.fr

Une réponse sera alors adressée par écrit six (6) jours au plus tard avant la date limite de réception des offres à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

Instance auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Versailles
56 avenue de Saint Cloud
78011 Versailles
Téléphone : 01 39 20 54 00
Télécopie : 01 39 20 54 87
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr

Etabli à Triel-sur-Seine, le

Pour le SIVaTRU

Le Président

M. JEAN-FRANÇOIS TASSIN

Accepté par le prestataire le / /

Le prestataire (date, cachet, signature)